

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 2 juillet 2024 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.


Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de monsieur Olivier Lavertu pour la Ferme Vertulait 2006 inc. (2024/09) :

Demande de monsieur Olivier Lavertu pour la Ferme Vertulait 2006 inc., concernant l'immeuble situé au 33, rang 4 Est sur le lot 4 905 051 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre d'augmenter le nombre d'unités animales à 251 faisant en sorte que l'étable soit à une distance de 85 mètres de la résidence située au 35, rang 4 Est sur le lot 4 905 354 comparativement aux 136,92 mètres prescrits à l'article 13.2.2 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 2 juillet 2024 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 2 juillet 2024.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 12^e jour du mois de juin 2024.



Karine Larose,
Greffière